

0330129L
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE HENRI DHEURLE
9 RUE P DE COUBERTIN
33260 LA TESTE DE BUCH
Tel : 0557525520

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 09/11/2015
Réuni le : 24/11/2015
Sous la présidence de : Philippe Barrat
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat de cession de droit d'auteur entre le collège et la Mairie de La Teste, relative à la participation des élèves du collège aux ateliers pratiques programmés dans le cadre du 8ème salon de la BD organisé par la Ville .
Ce contrat prévoit spécifiquement :
- la cession des droits d'auteur de M. Sandro Masin (artiste auteur) qui co-animera ces ateliers avec un professeur d'arts plastiques du collège
- le versement par le collège à M. Masin, en contrepartie de sa prestation, d'une rémunération nette de 400€ (404,40€ charges comprises). La Ville prenant en charge le complément de cette rémunération pour un montant toutes charges comprises de 445,40€.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Barrat
Prénom : Philippe
Signé le: 27/11/2015 10:54:26

0330129L
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE HENRI DHEURLE
9 RUE P. DE COUBERTIN
33260 LA TESTE DE BUCH
Tel : 0557525520

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/11/2015

Réuni le : 24/11/2015

Sous la présidence de : Philippe Barrat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2015

Numéro de la DBM : 17

Budget d'origine :

Budget primitif : ☒ [X]

Budget annexe : ☐ []

Pièce(s) jointe(s)

☐ [] Oui ☒ [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

- Prélèvement sur le fonds de roulement relatif à des frais d'affranchissement (700€)
- PFR relatif à des factures d'eau (3.000€)
- PFR relatif à des factures d'électricité (2.000€)
- PFR relatif à des achats de denrées alimentaires pour reconstitution des stocks (3.000€)

soit un prélèvement total de 8.700€.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Barrat

Prénom : Philippe

Signé le: 27/11/2015 10:54:29

0330129L
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE HENRI DHEURLE
9 RUE P. DE COUBERTIN
33260 LA TESTE DE BUCH
Tel : 0557525520

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 09/11/2015
Réuni le : 24/11/2015
Sous la présidence de : Philippe Barrat
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention bipartite entre le collège et département de la Gironde. Cette convention a pour objet de définir les modalités de la fourniture d'électricité au collège pour les points de livraison recensés en annexe, dans le cadre du marché signé entre le Département et la société électricité de France. Ce marché entre en vigueur le 1er janvier 2016 et se termine le 31 décembre 2017.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0330129L
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE HENRI DHEURLE
9 RUE P DE COUBERTIN
33260 LA TESTE DE BUCH
Tel : 0557525520

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 09/11/2015
Réuni le : 24/11/2015
Sous la présidence de : Philippe Barrat
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention de partenariat éducatif entre le collège et la mairie de La Teste, relative à l'organisation de séances éducatives devant se dérouler dans le collège et à l'extérieur durant le temps péri et extra-scolaire. Cette convention concerne plusieurs clubs, un groupe de parole, une exposition des métiers et diverses actions dans le cadre de la semaine de la sécurité routière.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0330129L
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE HENRI DHEURLE
9 RUE P DE COUBERTIN
33260 LA TESTE DE BUCH
Tel : 0557525520

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 14

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/11/2015

Réuni le : 24/11/2015

Sous la présidence de : Philippe Barrat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Pour éviter de saisir le CA à chaque commande, je vous demande désormais chaque année, par un vote spécifique, de me donner une autorisation globale de signer les marchés concernés à l'exception :

- des marchés qui s'inscrivent dans le cadre des DBM relatives à l'affectation des ressources spécifiques
- et en cas d'urgence, des marchés qui se rattachent à des opérations de gestion courante dont le montant est inférieur à 5 000€ ou 15 000€ pour les travaux et équipements.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Barrat

Prénom : Philippe

Signé le: 27/11/2015 10:56:09

0330129L
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE HENRI DHEURLE
9 RUE P DE COUBERTIN
33260 LA TESTE DE BUCH
Tel : 0557525520

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 15
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 09/11/2015
Réuni le : 24/11/2015
Sous la présidence de : Philippe Barrat
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2016
Budget primitif : ☒ [X]
Budget annexe : ☐ []
Pièce(s) jointe(s)
☐ [] Oui ☒ [X] Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0330129L
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE HENRI DHEURLE
9 RUE P DE COUBERTIN
33260 LA TESTE DE BUCH
Tel : 0557525520

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 16
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 09/11/2015
Réuni le : 24/11/2015
Sous la présidence de : Philippe Barrat
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention de groupement comptable entre le Lycée polyvalent de la Mer de GUJAN-MESTRAS (siège de l'agence comptable dont le collège dépend) et le Collège, relative à l'organisation des rapports entre le collège et l'agence comptable.

Cette convention prévoit notamment une participation du collège aux charges de fonctionnement de l'agence comptable, fixée forfaitairement à 0,04% du montant total des recettes de l'année N-1, hors opérations en capital, figurant au compte financier.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0330129L
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE HENRI DHEURLE
9 RUE P DE COUBERTIN
33260 LA TESTE DE BUCH
Tel : 0557525520

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 17

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/11/2015

Réuni le : 24/11/2015

Sous la présidence de : Philippe Barrat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention de partenariat entre le collège et le Lycée Hôtelier de Talence - service annexe SM CAMMI, relative à l'assistance de proximité de la cellule informatique (Scol-téléservice) en gestion et en pédagogie. Cette convention prévoit le paiement d'une cotisation annuelle fixée à 500€ pour la gestion et 350€ pour la pédagogie.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Barrat

Prénom : Philippe

Signé le: 27/11/2015 10:56:37

0330129L
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE HENRI DHEURLE
9 RUE P DE COUBERTIN
33260 LA TESTE DE BUCH
Tel : 0557525520

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 18
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 09/11/2015
Réuni le : 24/11/2015
Sous la présidence de : Philippe Barrat
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à ROME , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage facultatif impliquant la participation des familles. Ce vote englobe l'adoption d'un tarif par participant, l'autorisation de signer conventions et contrats correspondants et l'autorisation de percevoir une subvention de la Mairie.

Voyage à ROME du 13 au 19 mars 2016 - soit 6 nuits dont deux de déplacement - 60 élèves 4e et 3e latinistes en priorité complétés par des 5e) + 4 accompagnateurs - au tarif prévisionnel unique par participant (incluant la subvention de la Mairie, soit 15 €) de 345 € - soit un coût pour le collège (sans subvention de la Mairie) de 1440 €.

SIGNALE : il s'agit d'un tarif prévisionnel pour permettre un premier versement des familles, l'ouverture des réponses des prestataires suite au dépôt du marché ne pouvant intervenir qu'au mois de décembre. Un tarif définitif sera voté lors du prochain CA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Barrat

Prénom : Philippe

Signé le: 27/11/2015 14:37:34